

FAQ

Speak up

Faire part de ses préoccupations concernant une mauvaise conduite ou une mauvaise conduite potentielle au sein de bpostgroup

Les réponses aux questions fréquemment posées présentées dans ce document ne remplacent pas la politique, qui contient des informations complémentaires importantes. Les réponses fournies ici mettent en évidence les concepts clés. Nous vous encourageons à vous familiariser avec la politique dans son intégralité.

Si je suis confronté·e à une situation qui me fait craindre un cas de mauvaise conduite ou de mauvaise conduite potentielle, pourquoi devrais-je la signaler ?

bpostgroup s'appuie sur des valeurs d'entreprise fortes et des pratiques commerciales éthiques, conçues pour soutenir notre stratégie commerciale durable et responsable. Ces valeurs et pratiques reflètent notre engagement envers nos collaborateurs, fournisseurs, clients, partenaires commerciaux, actionnaires et la société au sens large. Il est essentiel de se forger une réputation d'organisation digne de confiance et éthique auprès de nos parties prenantes. Ensemble, nous devons veiller à ce que nos services soient fournis de manière éthique et équitable.

Qu'est-ce que Speak Up ?

Speak Up est un système de signalement mis à disposition au sein de bpostgroup où toute personne travaillant pour ou au sein du groupe peut signaler en toute confiance et sans crainte de représailles une situation dont elle prend connaissance, qui viole ou semble violer les lois, les réglementations, le code de conduite ou d'autres politiques de l'entreprise.

Comment fonctionne Speak Up ? Comment signaler une préoccupation ?

Si vous estimez qu'un acte répréhensible a pu être commis, vous êtes encouragé·e à le signaler d'abord à votre supérieur. Votre supérieur immédiat peut résoudre le problème lui-même, le soumettre à ses propres supérieurs ou, si ce n'est pas possible ou approprié, le signaler par le biais de l'outil Speak Up ou de la ligne d'assistance téléphonique.

Si vous estimez, pour quelque raison que ce soit, que vous ne pouvez pas vous adresser à votre manager de ligne ou que la réponse qu'il·elle vous a fournie ne peut être considérée comme satisfaisante, vous pouvez utiliser les canaux de signalement internes à l'aide de l'outil Speak Up ou de la ligne d'assistance téléphonique.

Que dois-je écrire dans l'outil Speak Up ou dire sur la ligne d'assistance téléphonique pour signaler une préoccupation ?

Vous devez signaler, de bonne foi, les faits qui vous préoccupent. Les termes « bonne foi » ne signifient pas que vous devez avoir raison dans votre évaluation des faits que vous avez signalés et qui vous ont fait craindre qu'il s'agissait d'une mauvaise conduite (potentielle). Cela signifie que vous devez fournir toutes les informations en votre possession et avoir des motifs raisonnables de croire, au moment du signalement, que les faits que vous signalez comme étant à l'origine de votre préoccupation concernant une mauvaise conduite (potentielle) sont véridiques et vérifiables et entrent dans le cadre de cette politique.

Puis-je faire confiance au processus Speak Up ?

Vous pouvez signaler une préoccupation anonymement par le biais de l'outil Speak Up ou de la ligne d'assistance téléphonique. Si vous souhaitez vous identifier, le département Compliance et le/la responsable local/e des signalements protégeront votre identité et garantiront ainsi la confidentialité. Ils sont liés par le secret professionnel qui est une obligation légale.

Votre signalement sera examiné de manière indépendante, équitable et impartiale, dans le respect de toutes les parties concernées et conformément aux lois et aux principes applicables (y compris un procès équitable). Les détails de la préoccupation, votre identité et l'identité de toute autre personne mentionnée dans votre signalement seront gardés confidentiels tout au long de l'enquête et ultérieurement, et ne seront communiqués que selon le principe du « besoin d'en connaître ».

Quels types de préoccupations devrais-je signaler ?

Vous pouvez signaler des violations ou violations potentielles des lois et des réglementations qui relèvent du champ d'application des règles nationales en matière de lancement d'alertes (voir politique, section 3, et l'annexe spécifique à votre pays incluse dans la politique), ainsi que des violations ou violations potentielles du code de conduite de bpostgroup et d'autres politiques de l'entreprise.

Puis-je signaler une préoccupation anonymement ?

Oui, vous pouvez choisir de rester anonyme, sauf si l'annexe spécifique à votre pays en dispose autrement. Si vous choisissez de vous identifier, votre identité sera gardée confidentielle.

Et qu'en est-il si je crains des représailles ?

Nous n'exercerons pas de représailles ou n'autoriserons pas de représailles à l'encontre de quiconque qui, de bonne foi, signale une préoccupation. Toute forme de représailles est interdite par la loi et peut entraîner une action disciplinaire si des collaborateurs s'en sont rendu·e·s coupables.

La protection contre les représailles ne s'applique pas à quiconque fait des déclarations ou des divulgations de mauvaise foi, que ce soit délibérément ou par négligence.

Que se passe-t-il si la préoccupation que je signale concerne un supérieur hiérarchique, un cadre supérieur ou un membre du top management ?

Vous serez également protégé contre les représailles.

Nous avons mis en place une politique de recours au bon niveau supérieur. Cette politique vise à garantir que, quel que soit le niveau hiérarchique de la personne faisant l'objet d'un signalement, chaque cas fera l'objet d'une enquête approfondie dans le respect des droits de la personne ayant signalé la préoccupation et de la personne faisant l'objet de la préoccupation.

Que se passe-t-il lorsque je signale une préoccupation ?

Les signalements sont saisis directement dans l'outil Speak Up ou via la ligne d'assistance téléphonique sécurisée afin de garantir la confidentialité. Ces rapports sont uniquement accessibles à des personnes spécifiques responsables d'enquêter sur chaque signalement et de le résoudre (en principe, des membres du département Compliance). Ces destinataires sont formé·e·s au respect de la confidentialité de ces signalements et s'engagent à veiller à ce que les signalements ne soient pas partagés par inadvertance avec des parties impliquées, leurs pairs ou leurs subordonnés.

Après avoir signalé une violation au moyen de l'outil Speak Up ou de la ligne d'assistance téléphonique, votre signalement sera soumis à une enquête appropriée. Dans les 3 mois suivant l'accusé de réception du signalement, vous recevrez un retour d'information concernant le suivi. Dans la mesure du possible, vous recevrez également des informations sur le résultat final de l'enquête, au cas où celle-ci n'aurait pas été conclue dans les trois mois. Si une violation du code de conduite ou de la loi a été commise, des mesures appropriées seront prises par bpostgroup ou ses filiales.

Veuillez toujours noter le code d'accès que l'Outil Speak Up vous fournira après avoir signalé une préoccupation. Ce code est nécessaire pour le suivi de votre signalement.

Serai-je informé·e par e-mail du signalement que j'ai fait ?

Lorsque vous avez signalé une préoccupation via l'outil Speak Up et que vous avez fourni votre adresse e-mail, vous recevrez un e-mail de confirmation automatique indiquant que votre signalement a été soumis. Veuillez remarquer que cet e-mail sera envoyé par le biais de Convercent, qui est notre partenaire sécurisé pour l'outil Speak Up.